



## ACTE D'ENGAGEMENT

### MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA REHABILITATION DE LA SALLE DES SPORTS



#### COMMUNE DE GAILLAN-EN-MEDOC

2 rue de l'Hôtel de Ville  
33340 GAILLAN-EN-MEDOC

## ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le contrat qui est conclu avec le « prestataire » de la fourniture des repas dont l'offre a été retenue par le « Maître d'Ouvrage Public » ci-après :

**Maître d'Ouvrage :**

Commune de GAILLAN-EN-MEDOC

**Personne responsable du marché :**

Monsieur le Maire de la Commune de Gaillan-en-Médoc

Puis accepté par la « Personne responsable du marché » est un contrat de prestation de service ayant pour objet la **maitrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la salle des sports.**

## ARTICLE 2 – CONTRACTANTS

- JE,**
- NOUS, soussigné,**

M. ....  
Agissant au nom et pour le compte de : .....  
.....  
Ayant son siège social à : .....  
.....  
Et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIREN : .....  
N° Registre du Commerce/répertoire des métiers : .....  
Domicilié à  
.....  
.....  
.....

M. ....  
Agissant au nom et pour le compte de : .....  
.....  
Ayant son siège social à : .....  
.....  
Et immatriculé à l'INSEE sous le n° SIREN : .....  
N° Registre du Commerce/répertoire des métiers : .....  
Domicilié à .....  
.....

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés,

Et après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 50, 51, 52, 53, 54 et 55 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016,

**AFFIRME** sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi n° 52.401 du 14 avril 1952, modifiée par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 et de l'article 27 de la loi n° 97-210 du 11 mars 1997 ;

**M'ENGAGE**

**NOUS ENGAGEONS**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Charges, à exécuter la mission aux conditions particulières ci-après, qui constitue l'offre de la société pour laquelle nous intervenons.

## ARTICLE 3 – OFFRE DE PRIX

### 3-1 – Conditions générales de l'offre de prix

L'offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur en décembre 2023.

#### Etendue de la mission :

##### Phase n°1 : Conception

1. Les études d'Avant-projet Sommaire [APS] ;
2. Les études d'Avant-Projet Définitif [APD] ;  
(Les missions APS et APD pourront être regroupées en une seule phase Avant-Projet [AVP])
3. Le dossier de permis de construire, de déclaration préalable et autres autorisations d'urbanisme [PC];
4. Les études de Projet [PRO] ;
5. L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux [ACT / DCE].

##### La Phase n°2 : Travaux

1. Le visa des études d'exécution [VISA] ;
2. La Direction de l'Exécution des contrats de Travaux [DET] ;
3. L'Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les Opérations de Réception [AOR] ;
4. La réalisation du Dossier des Ouvrages Exécutés [DOE].

**Forme du prix :** Forfaitaire et révisable

#### Nature de l'engagement :

- L'enveloppe globale du budget travaux
- Le calendrier

### 3-2 – Calcul de la rémunération

#### Solution de base :

Le forfait de rémunération est calculé sur la base suivante :

Le mois zéro (m0) servant de la base à la révision des prix correspond à la date de remise de l'offre, ou de l'offre finale en cas de négociations, par le maître d'œuvre.

#### Mission de base

Le forfait pour la réalisation de la mission de base est fixé à .....% du montant total HT des travaux (enveloppe estimée à 750 000,00 € HT), soit ..... € HT, et ..... € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de .... %.

## ARTICLE 4 – DUREE DU MARCHE

Le marché prendra effet à notification du titulaire, et s'achèvera à la fin du délai de garantie de parfait achèvement prévue à l'article 44.1 du CCAG Travaux ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période.

## ARTICLE 5 – PAIEMENTS

**5-1** – Les conditions de règlement sont celles prévues dans le Cahier des Charges.

**5-2** – Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter les montants au crédit du compte ci-après :

#### **Contractants :**

Compte ouvert au nom de : .....  
Sous le numéro .....  
Banque .....  
Code banque ..... Code guichet ..... Clé .....

Compte ouvert au nom de : .....  
Sous le numéro .....  
Banque .....  
Code banque ..... Code guichet ..... Clé .....

#### **ARTICLE 6 – ASSURANCE**

Le titulaire du présent marché déclare être assuré au titre des garanties légales et affirme que les renseignements, selon certificat joint, sont exacts.

#### **ARTICLE 7 – ARRET DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS**

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée dans un délai de trente jours à compter de la remise de l'offre.

**Fait en un seul original, Mention "lu et approuvé"**

A \_\_\_\_\_, le

**Signature du contractant**

#### **Acceptation de l'offre :**

**Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.**

**La personne responsable du marché, le Maire**

**A Gaillan-en-Médoc, le**

---

#### **DATE D'EFFET DU MARCHE**

**Reçu notification du marché**

A \_\_\_\_\_, le

Le prestataire

**Ou**

**Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché concernant la prestation de service pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la salle des sports**

Signé le \_\_\_\_\_ par le prestataire destinataire

A \_\_\_\_\_, le